Les formations demandées, selon les époques, pour exercer les métiers d'architecte, de mécanicien, d'infirmière, de policier et de professeur

	1950	1980	2014
Architecte	Bac + 4 ou 5 ans à l'école des Beaux Arts de Paris Diplôme d'architecte	Bac scientifique + 4 ou 5 ans dans école d'architecture en région (Nantes, Rennes) pour DPLG(architecte Diplômé **P**ar **L**e **G**ouvernement)	Bac+5 (23 ans) diplôme d'ingénieur en génie civil Diplôme d'Etat = Master d'architecture + licence.
Mécanicien	Certificat d'étude	CAP « Maintenance des Véhicules automobiles » ou BEP (3 ou 2 ans après la 3ème)	Bac PRO « Maintenance des véhicules automobiles ». BTS « Après-vente Automobile » Stage à la CCI (Chambre de Commerce et de l'Industrie)
Infirmière	Certificat d'étude + examen d'entrée à la Croix Rouge.	Brevet (15ans) + 1 an de préparation au concours d'entrée à l'école d'infirmière+3ans école d'infirmière.	Bac (18 ans) entrée par concours à l'école d'infirmière (+3 ans)

Policier	Certificat d'étude (14 ans)	Recrutement sur concours avec diplôme : - Brevet pour gardien de la paix -Bac pour officier de police -Licence pour commissaire	Recrutement sur concours avec diplôme : -Master 2(23 ans) pour commissaire -Bac+3 (21 ans) pour la catégorie A [officier de police] -Bac ou équivalent pour la catégorie [gardien de la paix] -Aucune condition de diplôme ou un CAP pour la catégorie C [Adjoint de sécurité]
Professeur (collège ou lycée)	Bac + CAEC (Capacité d'Aptitude à l'Enseignement dans les Collèges) ou CAPES	Bac+2 (20ans) + CAPES (concours pour titularisation)	Bac +5 (23 ans) Master 2 diplôme universitaire + CAPES (concours pour titularisation)